

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Mise à la réforme et vente de matériels divers de laboratoire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la mise à la réforme des matériels du Laboratoire Départemental d'Analyses hors d'usage figurant sur l'annexe 1 du rapport, ainsi que la vente des matériels du Laboratoire Départemental d'Analyses non utilisés mais disposant encore d'une valeur marchande figurant sur l'annexe 2 du rapport,
- la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes relatifs à cette cession.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 77 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée